

POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

ANNEXE A DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Dernière mise à jour : avril 2020

Annexe A de la Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche ([VPRGS-5](#)) (la « politique »).

À remplir par tout membre qui entrevoit ou constate un conflit d'intérêts.

Au besoin, lorsque des faits nouveaux sont à prendre en compte relativement à tout conflit d'intérêts ou aux réponses fournies dans le présent formulaire, le membre doit soumettre des déclarations de conflit d'intérêts mises à jour à intervalles réguliers et en temps opportun.

SECTION 1 : À remplir par le membre

Nom du membre

Date de la déclaration

Faculté ou département

Courriel et téléphone

Statut ou titre du membre prenant part à la recherche (ne cocher qu'une seule case) :

Membre du corps professoral

Étudiante ou étudiant du premier cycle

Étudiante ou étudiant des cycles supérieurs

Boursière postdoctorale ou boursier postdoctoral

Attachée ou attaché de recherche

Membre du personnel technique

Professeure associée ou professeur associé

Professeure affiliée ou professeur affilié

Professeure invitée ou professeur invité

Administratrice ou administrateur

Autre :

POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Décrivez ci-dessous (ou dans un document à part que vous joindrez à la présente) le projet de recherche en question¹ :

Décrivez ici (ou dans un document à part que vous joindrez à la présente) la nature et l'étendue du conflit d'intérêts, y compris tous les services, les activités ou les situations susceptibles de placer le membre en situation de conflit d'intérêts² aux termes de la politique.

¹ Tout renseignement divulgué demeure strictement confidentiel conformément aux politiques de l'Université ainsi qu'à la loi et aux autres exigences réglementaires et contractuelles.

² Les membres ne doivent pas participer à des activités, à des services ou à des situations susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts tant que ce risque n'est pas divulgué, évalué ou traité.

POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Pour les situations de conflit d'intérêts relatives à une société dérivée (tel que ce terme est défini dans la politique), veuillez fournir les renseignements suivants :

Décrivez l'intérêt du membre ou de la partie apparenté dans la société dérivée.

Décrivez le rôle ou le poste du membre ou de la partie apparentée dans la société dérivée.

POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Décrivez la durée prévue de l'engagement du membre à l'égard des activités de la société dérivée.

Décrivez l'engagement prévu de tout membre de l'effectif étudiant, du corps professoral ou du personnel de l'Université dans les activités de la société dérivée, en soulignant notamment toute situation où le membre assume des responsabilités de supervision pédagogique ou administrative à l'égard d'une personne appartenant à l'un de ces groupes.



POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Décrivez le lien entre les activités de la société dérivée et les activités de recherche du membre à l'Université, en soulignant tout chevauchement réel ou perçu de ces activités.

Signature du membre

POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

SECTION 2 : À remplir par l'agent compétent

Nom et titre de l'agent compétent

Date de réception de la déclaration de conflit d'intérêts

Courriel et téléphone

Envoi d'un exemplaire de la présente déclaration de conflit d'intérêts à la vice-rectrice à la recherche et aux études supérieures?

Oui Date d'envoi

Non

Décision de l'agent compétent (ne cocher qu'une seule case) :

- Il n'y a pas conflit d'intérêts et le membre est libre de continuer de participer à l'activité, au service ou à la situation décrite dans la déclaration de conflit d'intérêts.
- Il y a conflit d'intérêts et le membre doit cesser de participer à l'activité, au service ou à la situation décrite dans la déclaration de conflit d'intérêts.
- Il y a conflit d'intérêts, mais le membre est libre de continuer de participer à l'activité, au service ou à la situation décrite dans la déclaration de conflit d'intérêts à la condition expresse de respecter les conditions, directives, méthodes ou mesures de surveillance énoncées ci-dessous (ou dans le document ci-joint)³.

³ Le membre accepte par écrit la méthode établie par l'agent compétent pour gérer et surveiller le conflit d'intérêts.

POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Signature du membre, qui déclare être en accord avec les conditions susmentionnées et y consentir :

Signature

Date

Date de la décision de l'agent compétent

Signature de l'agent compétent